

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BONAVENTURE, tenue le 19 mai 2021 à 20h00 au Centre Communautaire Jean-Guy Poirier de la municipalité de Saint-Siméon, Monsieur Éric Dubé et à laquelle étaient présents(es) :

Monsieur Marie-Louis Bourdages	Maire	Municipalité de Saint-Elzéar
Monsieur Gaétan Boudreau	Maire	Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules
Madame Nadine Arsenault	Mairesse supp.	Municipalité de Caplan
Monsieur Gérard Porlier	Maire	Municipalité de Saint-Alphonse
Monsieur Denis Gauthier	Maire	Municipalité de Saint-Siméon
Monsieur Stephen Chatterton	Maire	Municipalité de New Carlisle
Monsieur Régent Bastien	Maire	Ville de Paspébiac
Monsieur Hazen Whittom	Maire	Municipalité de Hope
Madame Linda MacWhirter	Mairesse	Municipalité de Hope Town
Monsieur Genade Grenier	Maire	Municipalité de Saint-Godefroi
Madame Colette Dow	Mairesse	Municipalité de Shigawake

Étaient aussi présents(es) Monsieur François Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier et Monsieur Dany Voyer, aménagiste.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-126
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03
(RÈGLEMENT RELATIF À LA NUMÉROTATION CIVIQUE DANS CERTAINS SECTEURS
DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE
DE LA MRC DE BONAVENTURE)**

Considérant que certains secteurs du TNO de la MRC de Bonaventure se trouvent majoritairement sous tenure privée;

Considérant la pertinence, pour les propriétés localisées dans certains secteurs majoritairement sous tenure privée situés dans le TNO de la MRC de Bonaventure, de pouvoir compter sur une numérotation civique distincte;

Considérant qu'en vertu du 5^{ème} alinéa de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements pour faire numéroter les maisons et les terrains situés le long des chemins sur le territoire de la municipalité;

Considérant qu'une MRC agit à titre de municipalité locale à l'égard de son TNO;

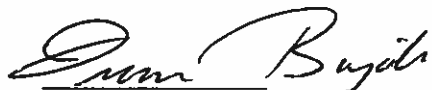
Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la réunion régulière du Conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 21 avril 2021, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

En conséquence, il est proposé par le maire de la municipalité de Saint-Siméon, Monsieur Denis Gauthier

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure adopte le Règlement numéro 2021-07 afin de remplacer le Règlement numéro 2018-03 (Règlement relatif à la numérotation civique dans certains secteurs du territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure de la MRC de Bonaventure).

Adopté à Saint-Siméon, ce 19 mai 2021.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)



François Bujold, Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC de Bonaventure, New Carlisle

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03
(RÈGLEMENT RELATIF À LA NUMÉROTATION CIVIQUE DANS CERTAINS SECTEURS
DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE
DE LA MRC DE BONAVENTURE)

ATTENDU QU' en vertu du 5^{ème} alinéa de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements pour faire numéroter les maisons et les terrains situés le long des chemins sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU' une MRC agit à titre de municipalité locale à l'égard de son TNO

ATTENDU QU' un Avis de motion du Règlement numéro 2021-07 a été donné le 21 avril 2021 ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil de la MRC ont eu en main le Règlement numéro 2021-07 ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil de la MRC renoncent à la lecture du Règlement numéro 2021-07 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Denis Gauthier

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil de la MRC que le Règlement numéro 2021-07 modifiant le règlement numéro 2018-03 (Règlement relatif à la numérotation civique dans certains secteurs du territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure de la MRC de Bonaventure) soit adopté et décrète ce qui suit :

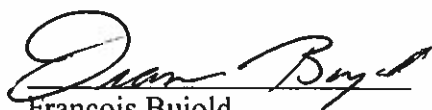
Article 1

L'Annexe 01 (Numérotation civique – Chemin de St-Edgar) est modifiée au niveau de certains noms de propriétaires et leurs numéros civiques attribués (Voir Annexe A).

Article 2

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du Conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 19 mai 2021 à 20h00, au Centre Communautaire Jean-Guy Poirier de la municipalité de Saint-Siméon



François Bujold
Directeur général et secrétaire-trésorier



Eric Dubé
Préfet

ANNEXE A
du
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03
(RÈGLEMENT RELATIF À LA NUMÉROTATION CIVIQUE DANS CERTAINS SECTEURS
DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE
DE LA MRC DE BONAVENTURE)

L'Annexe 01 (Numérotation civique – Chemin de St-Edgar) est modifiée au niveau de certains noms de propriétaires et leurs numéros civiques attribués

(Ci-jointes aux pages suivantes)

ANNEXE 01
Numérotation civique - Chemin de Saint-Edgar

<u>Numéro civique</u>	<u>Coordonnées cadastrales</u>	<u>Identification du propriétaire</u>	<u>Numéro matricule</u>	<u>Terrain construit ou vacant</u>
<u>Pair</u>				
972 à 980	5 523 035	Gouvernement du Québec	1547-44-4690	Vacant
982 à 990	5 523 037	Réjean Lagacé	1547-56-1974	Vacant
998	5 523 055	Léo Duguay, Stella Glazer, Éric Duguay	1547-58-0239	Construit
1002	5 523 036	Martin Cormier, Suzanne Lapointe	1548-21-3186	Vacant
1004	5 523 033	Benoit St-Hilaire	1548-22-2787	Vacant
1008	5 522 006	Patrice Bourdages	1548-23-2672	Construit
1010	5 522 007	Jean-Claude Babin	1548-24-2752	Vacant
1012	5 522 008	Steeve Bujold	1548-72-2521	Vacant
1014 - 1016	5 522 010	Steeve Bujold	1548-83-0061	Vacant
1018 à 1022	5 522 001	Robert Querry, Claudine Gagné	1548-26-1051	Vacant
1024	5 522 001	Robert Querry, Claudine Gagné	1548-26-1051	Construit
1026	5 522 002	Lorenzo Boudreau	1548-17-5940	Construit
1028 - 1030	5 522 003	Mariette Robinson	1548-18-5326	Vacant
1032 - 1034	5 522 004	Claudette Robinson	1548-18-4794	Vacant
1036 à 1042	5 523 113	Couronne	1548-86-2373	Vacant
1044	5 521 999	Eric Cormier	1549-01-4251	Construit
1046	5 522 000	Eric Cormier	1549-11-2068	Vacant
1048	5 523 029	Alfred (Freddy) Audet, Dawn McFarlane	1549-02-1935	Construit
1050	5 521 989	Denis Leblanc	1549-02-0687	Vacant
1052 - 1054	5 522 005	Denis Leblanc	1549-21-5592	Vacant
1056 à 1184	N-CAD	Aucun	Aucun	Vacant
1200	5 522 984	Ville New Richmond (Usine traitement)	1352-96-3551	Construit
1250	5 523 030	Parc Régional Petite-Cascapédia	1453-68-2092	Construit